L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 JUILLET 1848.

Imprimé et publié par
HAGUE & WEISSE.
NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT
ZACHARY TAYLOR.
POUR VICE-PRESIDENT
MILLARD FILLMORE

[illegible]

Wisconsin—Le Sénat du Wisconsin vient d'adopter des résolutions contre l'extension de l'esclavage et en faveur de la province Wilmot. Le Wisconsin est un état foncièrement démocrate.

Europe—Comme de coutume, le télégraphe de Londres a tronqué à Liverpool, avant le départ du *Britannia*, un sommaire des nouvelles les plus récentes de France. Les derniers avis de Paris sont du 9 juin au soir. Le prince Louis-Napoléon et M. Rampon Lochéri ont été élus pour le département d'Yonne. Le premier était également à la tête des candidats pour le département de la Sarthe.

Dans la soirée du 9, les rues de Paris offraient un aspect inaccoutumé. La foule se pressait partout comme aux jours d'émeute ou de grande solennité. L'élection de M. Thiers a mécontenté beaucoup de monde. La populace s'est même dirigée vers l'hôtel de l'ex-ministre, mais elle y a trouvé la garde nationale qui l'a forcée de rebrousser chemin.

La *Patrie* assure qu'il n'y a pas eu de *haut personnage* arrêté à Paris comme on en faisait courir le bruit. Les ministres en ont convenu eux-mêmes. On disait que le prince Louis-Napoléon était à Paris.

Les nouvelles de Bologne annoncent que le maréchal Radetski avait quitté cette ville avec la presque totalité de ses troupes. On s'attendait à une bataille décisive. L'armée sarde est forte de 40,000 hommes et à 80 pièces de canon.

Le 4 juin, on assurait à Madrid que les carlistes se proposaient de renouveler la guerre civile en Espagne.

Des nouvelles de Pinde sont arrivées en Europe par la voie de Marseille. Les Sikhs se sont, dit-on, insurgés à Lahore, ont tué deux commissaires anglais, et ont massacré toutes les troupes anglaises.

Les avis encore plus récents publiés par l'*European Times* annoncent que Radetski a forcé l'armée sarde de battre en retraite.

Des lettres de Vienne parlent du prochain retour de l'empereur. Le programme libéral du ministre des affaires étrangères a été approuvé par ce dernier.

La situation de l'Allemagne ne s'améliore pas. On écrit de Berlin que treize mille personnes ont quitté cette capitale. Beaucoup de maisons et de magasins sont vides.

Le gouvernement danois a vous 6,000,000 pour mettre la Norvége en état de défense.

Le crédit ouvert à Amsterdam que le banquier Jacob Pereira avait suspendu ses paiements.

Il n'est pas vrai que le roi de Naples ait été assassiné.

GRANDE BRETAGNE.

On lit dans les journaux de Londres du 5 juin:

Hier, les chartistes et les républicains se sont réunis dans London-fields et dans Bonnemarsh-field sur d'autres pudins, pour exprimer leur sympathie en faveur de M. Mitchell, et aussi pour consolider nos classes ouvrières de l'organisation qui, de par l'emploi de la force physique des chartistes et les repoussent pas leurs principes. Entre onze heures et midi, trois ou quatre mille personnes s'étaient réunies dans London-fields, et les chefs du parti commencèrent à haranguer la multitude avec leur violence ordinaire. Sur ces entrefaites la police arriva, mais à peine eut-elle paru, qu'elle fut assaillie par une grêle de pierres. Alors la police revint sur ses pas, et frappa la populace à coups de bâton. Quelques individus, toutefois, reconnus connaissance, quelques-uns prirent la fuite, mais la majorité soutenait la lutte.

Il semble avoir tout aussi journée à Bishop Bonnemarsh. M. Jones y prononça un discours en faveur de M. Mitchell; d'autres orateurs prirent la parole. Un constable étant venu à passer, on lui lança des pierres, et il eut beaucoup de peine à s'échapper. Un instant après, la foule était tout imaginé qu'il y avait des soldats, et les chartistes se mirent dans l'église, en brisa les vitraux. Les policiers arriva, mais elle était si faible qu'elle ne battre aucune force extérieure de se frayer une voie. Plusieurs agens reçurent des blessures dangereuses; enfin, dix-huit individus furent arrêtés et conduits dans les cachots de Saint-James church. Un renfort de gendarmerie survint, la populace fut sans résistance dispersée. Soixante-dix à quatre-vingts personnes furent grièvement blessées, et plusieurs hommes arrêtés. Un instant après, à un signal donné, la populace se rendit à Stepney-Green, où elle fut à la police.

On lit dans le *Daily-News* du soir (*the Express*, du 5 juin):

"Il paraît, d'après les rapports faits au secrétaire d'État, que plus de cent chartistes ont été arrêtés hier au soir. On pense de meilleures qui doivent avoir lieu ce soir dans différentes parties de la métropole. Des précautions sont prises. La police marchera avec des détachements de la force armée."

A l'occasion des démonstrations chartistes qui ont eu lieu ces jours-ci, le *Standard* dit:

"Les troubles intérieurs commencent à être engagés et sous un aspect plus sérieux. On blâme les ministres de la reine de ne pas montrer assez d'énergie dans la crise actuelle. Un certain nombre qui laissent un certain nombre d'incertitudes sans avoir cherché à éparer des hommes qui souffrent de la détresse dans le travail, lorsqu'on pourrait punir suivant la loi ces incendiaires. Cette manière d'envisager la conduite ministérielle est generale. Un tel état de choses ne saurait continuer exercerait la plus pernicieuse influence sur le crédit et la confiance, les travaux abondent, et en conséquence la [illegible] des classes ouvrières s'aggrave."

Le *Times* du 5 juin s'exprime dans le même [illegible] le gouvernement à sévir contre [illegible] Londres. Il faudrait, dit-il, [illegible] mais sur un des meubles de ces ramas [illegible] qui inondent la capitale, et le jugement [illegible] du nouvel acte du Parlement, [illegible] Hundredes tenir compagnie à [illegible] Mitchell. Le résultat de cette mesure [illegible] de calmer l'effervescence. A Londres [illegible] Dublin le crime doit être puni.

On écrit de Dublin, le 4 juin:

L'Adresse de la Confédération irlandaise au peuple irlandais, signée par M. Smith O'Brien, forme le sujet de toutes les conversations. Le gouvernement est inquiet. Le peuple [illegible] des mesures pour empêcher la circulation de ce document. On dit qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre l'imprimeur, et que M. Smith O'Brien sera jourd'hui comme coupable du crime de haute trahison pour avoir signé l'Adresse.

"La Confédération irlandaise va adopter une nouvelle Constitution. Voici quelles seront les principales dispositions de cet acte: La nouvelle association se nommera Association nationale irlandaise. Elle aura à sa tête une commission de quarante-deux membres, dont moitié de la Jeune-Irlande et moitié de la Vieille-Irlande. Il y aura un directoire exécutif de six membres. Les travaux de la commission seront environnés de la plus grande publicité. Il ne sera question dans la Constitution ni de force physique ni de force morale; mais, quoique les [illegible] soient changés le principe moral inspirera l'organisation, car tout devra être fait légalement."

Le caractère démocratique du nouveau système consiste dans la propagation nécessaire des clubs. Des commissaires se rendront dans les provinces pour organiser ces clubs. Chaque club aura sept ou vingt membres divisés en 6 sections du cent vingt membres chacune. Il y aura un trésorier et un vice-trésorier par section. Chaque membre paiera un penny par semaine. Les fonds seront transmis au trésorier central ou confiés à des dépositaires des localités, qui en feront un usage convenable. Tout membre ne qui voudra entrer dans le corps secret devra payer au moins 4 shilling par an. Quatre portiers le composeront, seul de quarante-deux membres à trois cents."

ITALIE.

On lit dans la *Gazette piémontaise* du 9 juin:

"Il n'y a pas de bulletin officiel de l'armée piémontaise aujourd'hui, le roi étant parti dans la matinée du 34 mai de son quartier général de Valeggio, avec tout son état-major, pour se rendre à la tête des troupes rédifiées du premier corps d'armée du général Bava et division de réserve du duc de Savoie, renforcée de deux nouvelles brigades. Il paraît que le roi a de nouveau présenté valeureusement la bataille à l'ennemi, réfugié dans les murs ou sous le canon de Mantoue.

"On dit que parmi les prisonniers faits à Goito se trouve un prince de Hohenlohe-Ilertheim. A Peschiera, la garnison autrichienne vit parmi le 31, pour être conduite et embarquée à Ancone, avec obligation de ne plus servir contre les Italiens pendant la guerre. On [illegible] au quartier général que le roi devait se rendre de sa personne à Peschiera le 1er juin, et qu'il avait chanté un *Te Deum* dans l'église.

"Hier matin, à Turin, le consul de la ville a annoncé la victoire remportée par les Piémontais en Lombardie et la reddition de Peschiera. L'enthousiasme de la population était grand. A midi, le canon a tonné de nouveau: on chantait à Saint-Jean un *Te Deum*. A cette cérémonie assistaient le prince Eugène lieutenant-général du roi, en l'absence de S. M., les deux Chambres et toutes les autorités. Le lieutenant-général du roi s'est rendu à pied, du palais à l'église, avec les présidents des deux Chambres et Partout on criait: *Vive le Roi!* Pendant toute la journée, flottait aux fenêtres et sur balcons des rues principales la glorieuse bannière de la voie, bannière du salut de l'Italie."

PHYSIONOMIES DE PARIS.

CURES DES FRANCS.—La seul théâtre qui [illegible] rouvre maintenant, c'est le Club des Premiers. Il y a toute toutes les fois qu'il joue.—Hier matin, chacune de ses représentations en a eu. Il d'une émeute sur le boulevard Bonne-Nouvelle [illegible] indécente qui rappelle les scènes des *Choléras du vieux Paris*.

Les orages de la saison d'hiver, [illegible] avons signalé, vont enfin donne lieu [illegible]

[illegible] Nous appelons l'attention sur l'annonce que Mme Van Nooten publie dans nos colonnes. On a tout dit sur ce qu'elle se proposait de former les enfants [illegible] qu'elle dirige avec tant de succès [illegible] Ce brait n'est nullement [illegible] Mme Van Nooten ne peut pas songer à la retraite dans un moment où un maison jouit d'une vogue méritée et où les résultats qu'elle a déjà obtenus sont une brillante promesse pour l'avenir.

[illegible] aux hommes l'entrée du sanctuaire des Cornéro-Bacciacho, et se vit bien fait. Jamais encore le *Bordero* ne s'était élevé à une pareille puissance comique; on fait, du chantait, on mimait; chaque phrase de la prédicante était une traînée de poudre à laquelle la mèche manquait mettre le feu. Et lui aussi, le Christ, qu'elle brûle, a été mis en ballon sur la scène.—(Applaudissements.)

"Le dirai-je? le public ne sortait pas de là; il voulait absolument entendre, traiter la question du Christ, tout simplement, et dans cet enfer qu'elle lui fait commencer que la question avait été traitée dans les journées précédentes. —le public a fait la sourde oreille, et ils réclamaient à grands cris M. Bernard, de le *Démocratie Pacifique*. "Que M. Bernard prêche sur le divorce!" Mais, pour comble de désolation, le lauréat a voulu que M. Bernard, de la *Démocratie Pacifique*, ne se trouvât pas dans l'assemblée.

"A la fin, épouvantées de ce vacarme politique, dont le crescendo hissait bien loin derrière lui le final du *Barbier*, les dames du bureau se sont hâtées de plier bagage et de se dérober dans les coulisses du gouvernement. C'est alors qu'a eu lieu une autre scène comique du 15 mai. Le bureau a été envahi; les verres d'eau ont été avalés, et un *pompier* accourut pour rétablir l'ordre d'est en fuyant installé dans le fauteuil de la présidence.—Au dehors, la circulation était empêchée sur le boulevard, et une haie de curieux cernait les alentours de la salle des Spectacles-Concerts.

"Ah! les femmes sont bien dégénérées depuis Athènes et Sparte!...

Aristophane nous a raconté, lui aussi, un club de femmes,—dans sa comédie de *Lysistrata*.—Mais voyez un peu quel fut langage il leur fait tenir:

"*Chœur d'hommes*.—Pour peu que nous donnions prise aux femmes, elles ne mettront point de relâche à leurs efforts: elles construiront des navires; elles voudront combattre sur mer et nous livrer bataille. Oui, il faut s'assurer de ces femmes et leur mettre à toutes le cercueil.

"*Chœur des femmes*.—Par les déesses, si vous nous irritez nous achèverons la bride à notre cou et nous vous arrangerons de manière à vous faire jeter les hauts cris. Qu'un de vous s'avance, nous lui ferons goûter le goût de l'ail et des fèves noires!...

"Mais de quoi allons-nous nous aviser, d'indiquer au club des femmes ces exemples incendiaires.

CRIS DE PARIS.—Un crieur de papiers publics, pour mieux piquer la curiosité du peuple, annonçait la vie et la *mort de l'abbé Maury*. L'abbé Maury passe, l'entend et lui donne un vigoureux démenti:

"Tiens! dit-il, si je suis mort, ils auront croirons aux revenants.

On lait d'abord les crieurs d'oraison funèbre [illegible] leur bouche d'ignominies et de [illegible] Pas de nouvelle incongrue qui ne trouvé en eux un impressionable écho.—Hier, sur le pont des Arts, on criait: "Le mariage d'Abd-el-Kader avec la duchesse d'Orléans!..."

Que de sonnets aurait à donner aujourd'hui l'abbé Maury.

LE THÉATRE DES PARISIENS.—Ainsi est intitulé un pamphlet imprimé en 1799, et qui semble écrit d'hier. Les curieux qui aiment les rapprochements significatifs ne sauront sans doute gré de reproduire les passages suivants, rédigés dans le style de la *Profession de foi propriété Bolschinski*, par J. J. Rousseau:

"Braves Parisiens, réjouissez-vous: vous avez reconquis votre liberté dont les premiers Français, vos ancêtres, vous avaient si jaloux; vous allez relever votre barbe, et vous adresser le cheveux longue, qu'ils avaient en honneur.

"Adieu les barbiers, les perruquiers, les étuvistes: vous reprendrez la toque et le beau cheveu tressés ses chevaux sont ses [illegible] Adieu toutes les fabriques de gazes et de lisses, et tous les ouvriers que ces fabriques emploient. Vous vous couvrirez, comme autrefois, de toile et de bure.

"Vous n'aurez que des cabanes sans ornemens, mais vous vous y serez vous-mêmes. On vous fera croire que vous avez nommé un général et un commandant-général, et vous le croirez, parce que votre ainé sera présenté à vos assemblées parmiles et que vous aurez frémi chaleureusement et par imitation battu des mains. Vous vous imaginerez avoir quelque part aux délibérations, et ce seront quelques Robins que vous conduiront par le nez; et, dans le fait, vous serez régis par la Robinaille; c'est la Robinaille qui s'emparera de la municipalité, et, mordra comme un chien ou d'une couleur, vous serez toujours mordus.

"Vous irez de pair et compagnon avec les princes, les ducs et les nobles; et ceux-ci se petitteront à l'étranger ou dans leurs terres; et vous ferez partie du [illegible] de l'École militaire, du Palais-Bourbon, de l'hôtel Soubise et du Temple.—Vous irez dorénavant usage de nos [illegible] physique et intellectuelles, comme du [illegible] Cette, en votre ville ainsi un bon [illegible] chacun de vous sera soit artiste, soit artisan, soit boucher, soit boulanger, soit tailleur. Travaillera qui voudra, aux dépens des ouvriers qui paierait et des propriétés qui pourra. Les maîtres seront exterminés; il ne se engraissent plus de vos dépouilles, parce que vous n'aurez rien; et eux et leurs suppôts iront chercher d'aller chez d'autres peuples.

"Les artisans, les roturiers et les paysans auront pas la page, et l'herbe qui croîtra dans les rues formera une agréable verdure, représentant l'aspect d'un jardin à l'anglaise. Le quartier Germain produira de la luzerne; celui de Jacques et du Panthéon, des vignes; le Marais, des fèves et des lentilles; le quartier Mazoli, des choux de Hollande et de Milan; la plaine de Montrouge, des lapins et des lièvres.—Et vous les leur aurez. Ces lièvres seront tendres, et ce sera une main invisible qui aura pétri cette belle régénération, et les Parisiens s'en y a dans un an, pleureront tous de joie...."

Ce petit pamphlet—très rare à trouver aujourd'hui—valait des persécutions à son auteur, qui, en voulant se sauver par une cordée, en causa la jambe. C'était le pauvre diable Cadvoux Letellier, qui demeurait rue des Rats, quartier Maubert.

CHANSONS DES RUES.—La *Marseillaise* est entrée au foutreau. A la place, les trouvères du foutreau ont mis dans la circulation musicale de nouveaux couplets sur les *Arbres de la Liberté*, la *Garde mobile* et les *Élections*:—ces derniers chantent sur le refrain populaire de: *Vive le roi!* travesti de la façon suivante:

Voi' pour moi,
J'vot' pour toi

Mais en général ces compositions sont loin de soutenir la réputation chansonnière des Français. La gaîté parisienne n'est plus que l'ombre d'elle-même, elle a *les des malheurs*.—Jadis, mais, sur les quais, nous avons été péniblement surpris d'entendre un chanteur ambulant, sur une chanson, cinq ou six chansons grossières, le soi-disant représentant de M. Vatout et notamment une gravelleuse rapsodie sur la *Cave de la Madeleine*.

"O dons, Bérnger!—Hélas! d'autres disent que ta ré mineur!"

ARLEQUIN ARTICHAUT.—C'est le titre d'une vieille comédie du Théâtre-Italien, que Paris reconnaîtra depuis bon jours environ. Depuis bon jours, les murs sont couverts d'innombrables prétendants à pupitre. Il semblait que tout Paris se porte à son profit, représentation. Cependant, nous sommes sorti de chez nous à neuf heures, et voici—à quatre heures—le résultat des inscriptions de voyage autour d'une seule maison.

On ne saurait imaginer toutes les cajoleries et toutes les gracieusetés de l'affiche, pour nous inviter à voter avec elle. Celle-ci procédait [illegible]

Ch. *Lemoyne* est proclamé sur un papier taillé bizarrement en lumage, et sur lequel sont inscrits ces mots brillés de points d'exclamation: "*Attention!!! la réaction Nous la tire!!!*"

L'ouvrier Durandot, de Bellegrille, se présentant aux suffrages, constate que les compagnons lui ont donné, pour baptême du tour de France, le surnom de *Noble-Cœur*.

Mais la plus étrange proclamation, sans conteste, est celle qui débute par ces mots: "Voici ce que je pense depuis 1832, si vous voulez devenir républicain, lisez ceci: "Voilà la recette dont nous vous donnons quelques fragments:—"Je vous demande qu'est-ce que l'État que des empereurs, des rois et des princes? Ils sont tous amis et parens, quand ils prétendent que le peuple, c'est un mensonge. Vous leur donnez des rentes, et ils vous volent, témoin Louis-Philippe, qui vient de emporter de France 300 *charrois à huit chevaux* chargés d'argent.

"Quand ils ne vous volent pas, ils vous assassinent. Depuis le 10 avril, j'ai été dans plusieurs journaux, et je n'ai pas trouvé un seul qui voulût insérer cela dans les nouvelles *diverses*." L'auteur, qui est mécanicien, développe quelques ses théories républicaines, et finit par poser un candidature en cas terminé: "Je crois être le seul *sur la terre* pour soutenir les intérêts du haut degré. Je suis aussi connu de presque tous les ferblantiers de France. Cette profession pacifique est signée *Calmus*, et se termine de la manière suivante: "*Frères*, si vous ne vous rappelez pas de mon nom, pensez à la mère *Camus*."

Sur plusieurs de ces affiches, on remarque ce matin le mot *réaction*, imprimé en *lettres de métal à jour*, et qui a dû être appliqué dans la nuit.

C. M.

Chronique Locale.

LES COUR DE DISTRICT.—John et James Crayson, prévenus de voies de fait, ont été hier mis en jugement et trouvés coupables. L'avocat-général a enregistré son nombre d'actes d'accusation contre plusieurs prisonniers.

RECORDER GÉNÉRAL.—Madame Thérèse Teisser comparaissait hier matin devant le recorder Génois, sous prévention de vols de fait, ont été hier mis en jugement et trouvés coupables. L'avocat-général a enregistré son nombre d'actes d'accusation contre plusieurs prisonniers.

Jean Castellane a déclaré se recorder que le nommé Frédérick Wilsinger qui demeure près du plaignant qui attelait d'alcoolisation mentale depuis plusieurs jours. M. Castellane craint que pendant ses accès de folie ne mettre le feu à sa maison où il demeure, il demande en conséquence, que Frédérick soit renfermé à l'hôpital de Charité. Le recorder Génois a donné un ordre à cet effet.

VOL COMMIS PAR DES ENFANTS.—Mercredi dernier dans la nuit le domicile de M. Joseph Lavenue, situé dans les rues Conti et Villeré, a été dévalisé par des enfants qui ont enlevé une somme de $250. William Murphy, jeune fils de huit ans, a été arrêté sous prévention d'avoir pris part à ce vol. William Conway, autre gamin, également soupçonné, a pu encore été appréhendé; la nuit Mary Conway, a été arrêtée par le Regentant Vaut, sous prévention d'avoir reçu l'argent ci-dessus. On a trouvé en sa possession deux monnaies et $223 en argent. Le recorder Génois s'occupera prochainement de cette affaire.

VOL.—Deux montres ont disparu mercredi dernier de la chambre occupée par M. Jean Bidegaray. Celui-ci a réclamé l'arrestation d'un nommé William Conway qu'il croit être l'auteur du vol. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Conway.

INCENDIE.—Avant-hier soir, vers 1 heures, le feu a éclaté dans de vastes écuries appartenant à M. Tutorin, et situées dans la rue St-Jean-Baptiste, 2e Municipalité. Elles ont également détruites ainsi qu'un dépôt de tuileries appartenant à M. Jean McNeil. On croit que cet incendie est l'œuvre de la malveillance.

—Un autre incendie a éclaté hier soir vers neuf heures à bord du navire Hindoustan, qui était à vis à vis l'Hôpital. Le feu a été de suite éteint par les pompiers. Quelques balles de coton ont été seulement endommagées.

VOL AVEC EFFRACTION.—Les voleurs en veulent aux boutiques de cigares. Celle de M. Nelson Delrosse a été forcée mercredi soir par des malfaiteurs qui ont emporté une bonne quantité de tabacs et de regalias. Un nommé Charles Thierry, soupçonné d'être l'auteur du vol, a été arrêté par la police.

MESSIE DE VOLEUR.—Philip Heller a été condamné hier par le recorder Seuzeneau à trente-quatre heures d'emprisonnement et à une amende de dix piastres, pour avoir volé un hangar appartenant à M. Jean Coutin.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ N° 3.—Séance d'hier soir.—Après la lecture du journal de la dernière séance, le président donne connaissance d'une lettre de J. B. Dupuy, officier de police de cette Municipalité, portant des accusations contre le commissaire Walsh du second district. Sur motion de Bauvarian Sommon cette pétition est référée au comité de police.

Une pétition de plusieurs propriétaires de bons de la 2me Municipalité, proposant certains arrangemens, est référée au comité des finances.

Un compte des éditeurs du *Bulletin*, montant à $112, pour avoir publié l'avis de la dernière élection, est référé au comité de finances.

Le secrétaire lit une lettre de M. Alexandre Derbès, ingénieur-hydrographe des Chartres d'Orléans et membre d'un comité nommé par le Conseil Augustin, proposant certains arrangements concernant deux billets de $500 chacun que la Municipalité a émis en faveur de le Légion de la Démocratie. Elle est référée au comité des finances.

M. Firmin Sciehnaydre informe le Conseil qu'un des collecteur de la Municipalité lui a présenté il y a quelque temps un reçu de taxe sur un cheval qu'il ne possède plus, et qu'il est mort depuis bien longtemps. M. Sciehnaydre demande respectueusement au Conseil qu'un comité soit nommé afin d'examiner la conduite de cet officier. Sur motion de M. Collin, cette lettre est référée au comité des réclamations.

On lit une longue communication émanant des directeur des écoles publiques, relative à un arrangement que le directeur a pris avec la Banque de la Louisiane, pour le maintien des dites écoles. M. Salomon présente une série de résolutions approuvant l'arrangement fait par la direction des écoles publiques avec la Banque de la Louisiane. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Une communication du contrôleur de la 2de Municipalité relative à une réclamation de $9000 est référée au comité des finances.

M. Flanders, du comité des réclamations, rapporte au Conseil qu'il est incompétent de faire des poursuites contre les propriétaires du pont d'Abeille, pour avoir refusé de publier les rapports officiels du 25 et 30 juin dernier. Ce rapport, après une assez vive discussion, est rejeté par 6 voix contre 4.

Le comité rapporte également contre la demande de Mme Lucy A. Caldwell, condamnée à quelque temps à payer $2500 pour avoir violé la loi de l'État concernant les jeux. Ce rapport est adopté par 9 voix contre 2. Puis le Conseil s'ajourne.

AU PUBLIC.

MADAME VAN NOOTEN, informée par [illegible] ville, qu'elle s'occupe à la tenir à cette [illegible] tissement, s'empresse de le démentir.

Elle [illegible] pas [illegible] nouvelles bâtisses au reste local que dès [illegible] vie [illegible] cette mesure était devenue nécessaire par le nombre toujours croissant d'élèves qu'elle reçoit dans un [illegible]

Mme Van Nooten désirtise de répondre à la confiance qu'on lui a témoignée, et vous faire [illegible] pendant [illegible] leur éducation, [illegible] professeur. Un même [illegible] de la langue française à produit des résultats surprenants. Il suffira de dire que [illegible] qui n'y savaient aucune notion de cette langue, et qui ne l'apprenaient jamais parle, peuvent, après un an d'étude, [illegible] cette excellente méthode, écrire correctement et parler avec facilité. Il en est de même pour l'anglais et [illegible] langues étrangères. Les leçons sont presque toujours faites, et le nombre des enfants ne se trouve jamais surchargé, parce que leur intelligence a été occupée pendant les heures d'étude.

Les nouveaux appartements qui vont être ajoutés à l'établissement permettront à Mme Van Nooten de recevoir de nouvelles pensionnaires, ce qui sera surtout aux familles créoles, que la distance empêche d'envoyer leurs enfants en externat. L'avantage de les mettre en pension à la campagne, comme déjà plusieurs parents y sont déterminés.

Les classes se feront point interrompues pendant l'été; la session d'hiver commencera le 1er octobre.

7 juil—1848

ECRITURE.

MM. DOLBEAR, rue de CHARTRES, No 30, et No 15, RUE DU CAMP, [illegible] leur classe d'écriture.

Les jeunes gens qui étudient [illegible] de bonnes [illegible] Les jeunes gens qui étudient [illegible] de bonnes [illegible] qui [illegible] à former leur main. Depuis [illegible] 60 ans on peut obtenir une belle écriture [illegible] en quelques semaines. Bureau des leçons de 9 à 12 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M. 7 juil

Magnolias à Louer.

Un MAGASIN situé rue des Chartres, No 67, entre Bienville et Dumaine.

Un MAGASIN à trois étages, rue de Chartres, No. 68, entre Conti et Bienville, à louer.

J. LEGOIS,
No. 62, rue de Chartres

JE soussigné, [illegible] du Brésil [illegible] nom de "SIROP VÉGÉTAL DU BRÉSIL DE MOGIARDI", déclare par les présentes, et fais savoir au public que, par acte passé le 13 février 1848, devant Paul Emile Lavenbe, notaire en ville, j'ai vendu, cédé et abandonné mes droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinet, pharmacien, demeurant en cette ville, à Donner du sirop susdit du Brésil, et qu'à partir de ce jour ledit sieur Pinet jouira seul et exclusivement et vendre ledit sirop, dont il est le seul propriétaire.

Nouvelle-Orléans, le 19 février 1848.

JEAN RICHARD.

SIROP VÉGÉTAL BRÉSIEN DE RICHARD.

Étant devenu le seul et légitime propriétaire des Sirops connus sous le nom de SIROP INDIENS DE RICHARD, l'un pour la dyssenterie, et l'autre pour les affections de poitrine, rhumes, catarrhes et toux opiniâtres, je préviens le public que ces sirops ne se trouvent que chez moi, et que [illegible]

J. PINET.

Ordonnance des rues Orléans et Bienville.

N. B.—A partir de ce jour les étiquettes portant ma signature, et les bouteilles seront aux couleurs de la France, [illegible] mariées d'en faire usage.

14 juin—3

CHAUX—Première bonne chaux fraîche de la carrière du Cap Girardeau, à vendre par

GIH. BONDRAUX,
Rue St Louis, et 3e Municipalité, vis-à-vis Vers-[illegible]

HUILE D'ANIS—[illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Hindoustan, Cobbing, pr Liverpool.
Brick Union, Hooper, pr Baltimore.
Goélette Panama, Porter, pr Brazos.

ARRIVES.

Navire Merchant, Fredrich, de Vera Cruz.
Montezuma, Maison, de Trieste.
Relin, Stevens, de Isalli, Mz.
Alisandra, Pemberton, de Vera Cruz.
Goélette Mary Witham, Cathcart, de Brazos.
St-Helena, Sherrie, de Balize Honduras.

—STEAMERS.

Magnolia, Thomasson, d'Evansville.
Majestic, Kline, de Baton Rouge.
Viola, Wilson, de Lafourche.
Missouri, Trinchell, de Memphis.
Tulona, Hunter, de Rio-Grande.
Kitt, Williams, de Bayou Macon.
Rubin Viola, Post, d'Alton.
Caldoran, Reynolds, de Mobile.

MEMORANDA.

Accident [illegible] le mai du 5, au moment où le remorquer doublait la Pointe avec les navires Wilpole et Olive, le navire à vapeur Brunswick, qui remontait le fleuve avec des troupes, vint se heurter contre les premiers. Il y eut de part et d'autre des avaries; néanmoins le Brunswick, qui a le plus souffert, pourra continuer sa route demain.

BOSTON, 28 juin—Arrivés, navires Abiraweip, Gen Venzie, Fairfield, Ferrara, Howland; barques Todos co, Windsor, St-Mary, Malaika, et brick J Orman, tous de la Nouvelle Orléans.

BANGOR, 27 juin—Arrivée, goélette Vandalia Smith, de la Nouvelle Orléans.

NEW-YORK, 28 juin—Espoirs, navire Fairfield, Satchelle, pour la Nile Orléans.

RICHMOND, 29 juin—Partie, barque Delawarian, Bayle, pour la Nile-Orléans.

Partis étrangers.

BORDEAUX, 31 mai—Arrivé, Victoria, Monge, de la Nile Orléans.

CIVITA-VECCHIA, 2 juin—Arrivé, navires Hammy, Jagemann, de la Nouvelle-Orléans; 9, rex, gov; 10, Wa-Ward, de Boston, du Partie, 3 juin, Hugordel, Gardner, pour la Nile-Orléans; 6, Rosalie, Grover, Cape, do.

LORIENT, 5 juin—Expédié, Fitz-Hugh Grimmer, Grant, pour la Nouvelle-Orléans.

TRIESTE, 22 mai—Arrivé, navire Illinois, Evans, de la Nile-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

Caledonia pour Boston, [illegible] 27 juin.
Caledonia pour New-York, [illegible] 24 juin.
Hibernia pour Boston, [illegible] 1er Juillet
Europa pour New York, [illegible] 8 Juillet

DÉPARTS.

Caledonia pour Boston, [illegible]
Caledonia pour New York, [illegible]
Hibernia pour Boston, [illegible]
Europa pour New York, [illegible]

LE CONSULAT D'AUTRICHE.

A reçu de son gouvernement la nouvelle [illegible] de l'Empire d'Autriche du 25 avril [illegible] de la porter à la connaissance des personnes qu'elle peut intéresser, dont avis par le présent.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1848.

Pour le consul J. H. RIMBAL, absent
7 juil—2 J. F. HONOLD, consul protem.

LE CONSULAT D'AUTRICHE

A reçu de son gouvernement la nouvelle [illegible] de l'Empire d'Autriche du 25 avril [illegible] de la porter à la connaissance des personnes qu'elle peut intéresser, dont avis par le présent.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1848.

Pour le consul J. H. RIMBAL, absent
7 juil J. F. HONOLD, Consul pro. tem.

AVIS—Messieurs Dennolly, Morrisses, Chaley & Courtial sont prier de passer à leur bureau pour affaires qui les intéressent.

EGU ROCHEREAU & CO.
7 juil 17 et 19, rue St Louis.

Troisième Livraison de l'Envie.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX

Par Eugène Sue.

DEUXIÈME FÉRIE—L'ENVIE.

Le deuxième recueil, l'Envie, vient de paraître chez Barrière, par M. E. Sue, en quatrième lieu. La Suite sera en vente ce jour.

VIRTUE HEBERT,
20 juin 169, rue de Chartres.

A VENDRE—La table de l'hôpitaux, à Barataria en ville, un BOULIER A SUCRE de seconde main. S'adresser à

WYLIE & BOLAND,
30 juin 40, Vieille Levee.

CAFÉ—300 sacs de la Havane de de 2C Vaga, à vendre par

L. CANTIN,
30 juin 73 1/2, rue des Magasins.

DOUBLONS en espèce, à vendre par

L. CANTIN,
30 juin 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—[illegible] balles Virginie de Alexandrie pour cigares et tripes, à vendre par

L. CANTIN,
30 juin 73 1/2, rue des Magasins.

Hotels, Restaurant et Rendez-vous.

La [illegible] du navire Mexico, et en [illegible] nombreux et assortis [illegible] à vendre par

FRIOT & Fils,
31 mai 16, rue des Magasins.

VIN Oporto doux—20 quarts de pipes vin Oporto doux, qualité supérieure, à vendre par

P. CURAUD,
30 juin Encog. Condé et St Philippe.

PAPIER blanc—4 rames de 20 rames chacun, papier blanc à écrire, expressément pour le Mexique, ayant droit au drawback, à vendre par

P. CURAUD,
30 juin Encog. Condé et St Philippe.

CRAYONS de bois—20 boîtes de grandes de bois, à vendre par

P. CURAUD,
30 juin Encog. Condé et St Philippe.

CASTAGNEAUX Honduras—4 balles [illegible] à vendre par

P. CURAUD,
30 juin Encog. Condé et St Philippe.

HUILE de lin—20 barils huile de lin, à vendre par

P. CURAUD,
30 juin Encog. Condé et St Philippe.

VIN D'OPORTO—20 barils vin d'Oporto, à vendre par

MARTIAL PEYRET & Co.
14 juin 27, rue St Louis.

MUSCAT—40 barils et 50 caisses vin Muscat, en magasin et à vendre par

MARTIAL PEYRET & Co.
15 juin 27, St. Louis.

FRUITS secs—40 caisses prunes, pêches, oranges, cerises et [illegible] à vendre par

MARTIAL PEYRET & Co.
15 juin 27, rue St Louis.

CAISSES vides à vins.—Le soussigné achète des caisses vides en bon état.

P. JOURDET,
30 juin No 10, rue Conti.

CHANGE sur la Havane, à 3 jours de vue
Do sur Boston, à 10 jours de vue, à vendre par

LABORDE & XIQUES,
21, rue Chartres.

CRAISSE—334 barils et demi-caisses et 295 barillets Graisse en feuille, première qualité, à vendre par

LABORDE & XIQUES,
14 juin 31, Chartres.

ABSINTHE Suisse—Absynthe suisse supérieure en caisses, à vendre par

LEOPOLD JEANNET,
14 juin 24, rue St Louis.

DAMEJEANNES FRANÇAISES—300 dames-jeannes de 3 gallons, en débarquement du navire Europe, et à vendre par

LEOPOLD JEANNET,
14 juin 24, rue St Louis.

DIVERS—Directes et [illegible] importations:
400 quarts Porto doux.
400 do de Madère.
100 barriques vin de Marsoulle.
80 do do Bordeaux de chou.
1000 cruches.
40 do très vieux Madère.
100 ranges Champagne supérieur.
30 caisses [illegible] de Bordeaux.
100 paniers [illegible] de Bordeaux.
100 do bouteilles vides.
Bambujonnes en bouchons.
Kh-Bonne.
8 pipes brandy 4me grevre.
16 quarts do do
10 do do V. Dumas.
5 do Pinet Cadillac & Co.
10 do Rochelle.
19 juin P. LANGIN,
116, rue Royale.

ROMMELE BRANDY (Dorman) [illegible] de bourgogne, [illegible] de Cinto, de Bordeaux;
30 quarts de pipes, Article de choix.
10 huitièmes do do
19 juin P. LANGIN,
116, rue Royale.

EN débarquement du navire Ohio, venant de Bordeaux:
31 barils vin blanc Haut Sauternes et Haut Barsac.
10 huitièmes pipes bon de vin d'une bonne qualité.
A vendre par AUGUSTE MOLIER,
19 juin-6 Rue St. Louis No. 19.

ABSYNTHE—200 cruches Absynthe Pelleron de la marque bleue connue Bourcoyn Brunston & Co., ayant droit au drawback, à vendre par

AUGUSTE MOLIER,
19 juin—6 Rue St. Louis No. 19.

Histoire de Trente Heures.

HISTOIRE de la Révolution de Février 1848, par M. Pierre de Tout.

En vente chez V. SERBAT, libraire,
Canal, 149, rue de Chartres

REÇUS D'ANGLETERRE—Mortiers et pilons de Wedgwood.
Rafraîchissoirs [illegible] do.
Coupelles en porcelaine, do.
Ammoniaque concentrée.